



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AIN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

OBJET : enquête publique relative à l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de SAINT-JEAN-LE-VIEUX et préalable à la délivrance du permis de construire

Par arrêté préfectoral en date du 1^{er} mars 2019, le projet visé ci-dessus est soumis à une enquête publique dans les formes déterminées par les articles R.123-1 à R.123-27 du code de l'environnement.

À cet effet, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment une note de présentation générale du projet, une étude d'impact et son résumé non technique, ainsi qu'un registre d'enquête, sont déposés en mairie de SAINT-JEAN-LE-VIEUX pendant 34 jours, **du lundi 1^{er} avril 2019 à partir de 9h00 au samedi 4 mai 2019 jusqu'à 11h30**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture au public de la mairie : du lundi au samedi de 8h30 à 12h00.

L'étude d'impact a fait l'objet d'un avis tacite du 29 décembre 2018 de la mission régionale autorité environnementale (MRAE) au titre de la demande de permis de construire sous le numéro 2018-AP-691.

Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet des services de l'État dans l'Ain : <http://www.ain.gouv.fr/enquetes-publiques>.

Du lundi 1^{er} avril 2019 à partir de 9h00 au samedi 4 mai 2019 jusqu'à 11h30 :

- un poste informatique est mis à la disposition du public pour la consultation du dossier d'enquête à la mairie de SAINT-JEAN-LE-VIEUX où le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ;
- les observations et propositions peuvent être adressées au commissaire-enquêteur, par correspondance, à l'adresse postale de la mairie de SAINT-JEAN-LE-VIEUX ;
- elles peuvent également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-enquetes-publiques@ain.gouv.fr. Il est précisé que les pièces jointes annexées aux messages électroniques doivent avoir une capacité inférieure à 5 Méga-Octets (Mo). Ces observations électroniques sont tenues à la disposition du public sur le registre ouvert à la mairie de SAINT-JEAN-LE-VIEUX dans les meilleurs délais et sur le site internet des services de l'Etat.

Monsieur Jean Louis BEUCHOT, nommé commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif de Lyon, recevra les observations du public au cours des permanences suivantes, en mairie de SAINT-JEAN-LE-VIEUX :

- **lundi 1^{er} avril 2019, de 9h00 à 12h00,**
- **mercredi 10 avril 2019, de 14h00 à 17h00,**
- **jeudi 25 avril 2019, de 9h00 à 12h00,**
- **samedi 4 mai 2019, de 9h00 à 11h30.**

Au terme de la procédure, le préfet de l'Ain est l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire ou une décision de refus motivée.

En ce qui concerne la demande de permis de construire, toute personne souhaitant obtenir des informations complémentaires pourra prendre contact avec la SAS centrale photovoltaïque de SAINT-JEAN-LE-VIEUX, maître d'ouvrage de l'opération, à l'adresse suivante :

Chez EDF EN France - Madame Elodie PELISSON
350 chemin de Paisy – CS10128
69760 LIMONEST
Tel : 04 81 07 27 05

Toute personne peut obtenir, sur sa demande et à ses frais, communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale des territoires, service protection et gestion de l'environnement.

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la direction départementale des territoires – service protection et gestion de l'environnement, en mairie de SAINT-JEAN-LE-VIEUX ainsi que sur le site internet des services de l'État : www.ain.gouv.fr pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.